

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une encourageante reprise de l'activité mais qui appelle à la prudence Pour les semaines à venir

Évolution du marché de l'habillement au mois de mai 2021
Panel Retail Int. pour l'Alliance du Commerce

N.B. : En raison des confinements intervenus depuis le mois de mars 2020, le panel compare, à compter du mois de mars 2021, les performances des entreprises avec celles réalisées en 2019.

MALGRÉ UNE REPRISE ENCOURAGEANTE, LES ENSEIGNES DU PANEL ENREGISTRENT UNE BAISSÉ DE 30,5% DE LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES EN MAGASIN AU MOIS DE MAI

Les enseignes de l'habillement du **Panel Retail Int.¹ pour l'Alliance du Commerce** ont enregistré sur l'ensemble du mois de mai une **baisse de leur chiffre d'affaires en magasin de 30,5%** par rapport à 2019.

Du 19 mai - jour de la réouverture de tous les commerces - au 31 mai 2021, les points de vente ont enregistré **une hausse de leur activité de 51,3%, à périmètre constant**. Cette performance témoigne d'un effet de rattrapage partiel de consommation ainsi que de la volonté des clients de retrouver leurs magasins.

La reprise est plus forte que celle intervenue lors du premier déconfinement puisque le chiffre d'affaires des enseignes de l'habillement est en croissance de 12,3% par rapport au mois de mai 2020.

Cette progression est particulièrement importante dans les magasins situés en ZAC ou en retail park avec une augmentation de +60,5%. Les centres commerciaux (CC) et commerces de centre-ville ont également bénéficié de cette reprise avec une hausse respective de 49,2% (CC de périphérie), +45,2% (commerce de centre-ville) et +38,3% pour les CC situés en centre-ville.

LES MAGASINS SUBISSENT UNE PERTE IMPORTANTE DE TRAFIC DE 51,6 % SUR LE MOIS, MAIS UN TRAFIC EN HAUSSE DE 11,1% DEPUIS LA RÉOUVERTURE

En raison de leur fermeture partielle au mois de mai, **les points de vente ont subi une baisse importante de trafic de 51,6 % par rapport à 2019**.

Depuis leur réouverture, **le trafic est en hausse de 11,1% à périmètre constant**. Ce chiffre illustre parfaitement la fragilité de la reprise qui repose principalement sur des achats de rattrapage, mais avec une croissance limitée du trafic en magasin. Plus que jamais, les clients qui se sont rendus dans les commerces ont concrétisé leurs achats (**croissance de 21% du taux de transformation**) avec un panier moyen plus élevé (**+12%**).

Les magasins implantés en retail park ou en ZAC affichent la progression la plus importante avec une **hausse du trafic de près de 25% (24,9%)**. Les centres commerciaux et les enseignes implantées en centre-ville ont connu une progression moindre avec respectivement +11,1% et +7,2%. Les commerces dans les gares continuent de souffrir de la perte de fréquentation avec une baisse de 16,5% de leur trafic.

UNE REPRISE ENCOURAGEANTE EN MAGASIN MAIS QUI APPELLE À LA PRUDENCE

La performance du mois de mai doit être interprétée avec prudence. Cette reprise encourageante est **très loin de compenser les pertes accumulées du fait des longues périodes de fermeture des commerces. Les enseignes de l'habillement enregistrent une chute de leur chiffre d'affaires en magasin de plus de 42% en cumulé sur les 5 premiers mois de l'année par rapport à 2019.**

LES VENTES EN LIGNE ONT POURSUIVI LEUR PROGRESSION

Les ventes e-commerce s'inscrivent en forte hausse en mai 2021 avec une croissance de près de 240% comparé au mois de mai 2019². Toutefois cette hausse ne compense que partiellement les pertes enregistrées en magasin.

Au total (magasins + ventes Internet), les ventes réalisées au mois de mai 2021 ont décliné de 25% par rapport à 2019.

UN RETARD IMPORTANT DANS LE VERSEMENT DES AIDES ET TOUJOURS L'ATTENTE DE L'AIDE AU PAIEMENT DES LOYERS ET CHARGES LOCATIVES

Alors que le Gouvernement a annoncé la fin du « *quoi qu'il en coûte* », l'Alliance du Commerce appelle le Gouvernement à :

- 1) Accélérer le versement aux entreprises du fonds de solidarité et du dispositif de prise en charge des coûts fixes.**

Après 3 mois et demi de mesures restrictives d'activité, les entreprises ont un besoin important de trésorerie pour payer leurs charges passées, leurs fournisseurs et prestataires.

Alors même que certaines entreprises sont éligibles à ces aides depuis le mois de février, **un très grand nombre d'entre elles n'ont toujours pas reçu de versement, plus d'un mois après le dépôt de leur demande.**

- 2) Confirmer et verser rapidement le dispositif d'indemnisation des loyers et charges locatives.**

Annoncé en février par le ministre de l'Économie, **le dispositif d'aide est toujours en discussion avec la Commission européenne.** Là encore, il est urgent que ces aides puissent intervenir rapidement afin de sécuriser les relations entre les bailleurs et leurs locataires.

3) Trouver une solution pour indemniser également toutes les entreprises créées, reprises ou réorganisées depuis 2019.

Toutes ces entreprises sont aujourd'hui exclues du dispositif de prise en charge des coûts fixes. Pour être éligible à cette aide, les entreprises doivent avoir été créées au moins 2 ans avant la période éligible (soit avant le 1^{er} janvier 2019), ce qui a pour effet d'exclure toutes les entreprises qui ont connu des restructurations suite à un redressement judiciaire ou des réorganisations ces deux dernières années.

Alors même que ces entreprises sont le plus souvent dans une situation financière fragile, il est urgent de trouver une solution de soutien pour l'ensemble de ces entreprises.

« Après 3 mois et demi de restriction d'activité, la reprise dans les enseignes d'habillement a été encourageante. Les clients ont été au rendez-vous de la réouverture et du shopping ! Ces achats témoignent d'une envie de retrouver avec les beaux jours une vie normale, notamment en fréquentant les commerces physiques.

Nous espérons que la fin des restrictions d'accueil en magasin au 30 juin, combinée au lancement des soldes d'été, permette de poursuivre cette reprise. Car malgré cette réouverture encourageante, les entreprises ne sont pas encore sauvées. Les pertes accumulées depuis le début de l'année restent importantes et les mesures de soutien tardent à être versées aux entreprises.

Pour sécuriser leur situation financière, il est donc indispensable que le versement des aides promises par le Gouvernement soit maintenant accéléré », déclare Yohann Petiot, Directeur général de l'Alliance du Commerce.

¹Présentation du Panel Retail Int. pour l'Alliance du Commerce

L'Alliance du Commerce et Retail Int. s'associent pour développer un panel d'enseignes représentatives sur le marché de l'habillement. Actuellement, le panel comporte 50 enseignes d'habillement représentant plus de 8.000 magasins.

² Sur la base d'un échantillon d'une vingtaine d'enseignes représentant près de la moitié du CA habillement du panel Retail Int.

L'Alliance du Commerce rassemble l'Union du grand commerce de centre-ville, la Fédération des enseignes de l'habillement et la Fédération des enseignes de la chaussure. Elle représente 27.000 magasins et 180.000 salariés dans le secteur de l'équipement de la personne.

Pour en savoir plus : www.alliancecommerce.org - Contact presse : Yohann Petiot (06.24.03.66.52)

Retail Int. collecte quotidiennement les données de vente de ses enseignes membres, et leur renvoie tous les jours une comparaison de leur croissance globale avec le panel d'enseignes, et de la croissance de chacun de leurs magasins avec les enseignes voisines. Retail Int. a aussi développé un modèle établissant le potentiel de CA d'un magasin, utilisé pour diagnostiquer la performance des magasins existants et estimer le potentiel sur de nouveaux emplacements.

Pour en savoir plus : <http://www.retailint.fr>